

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

ARRETE portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cérons

Le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R123-13,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cérons approuvé par délibération du conseil communautaire en date 14/12/2016,
- Vu la délibération communautaire en date du 14/02/2018 instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, 1AU et AUY délimitées par le plan local d'Urbanisme de la commune de Cérons

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cérons est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La délibération communautaire en date du 14/02/2018 instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, 1AU et AUY délimitées par le plan local d'Urbanisme de la commune de Cérons sera annexée aux documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Cérons, à la Communauté de Communes et à la Sous-Préfecture de Langon.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Cérons et au siège de la Communauté de Communes durant 1 mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Langon.

Fait à Podensac, le 3 septembre 2018

Le Président,

B. MATEILLE

